

Statuts des enseignants du second degré : la direction UA du SNES s'est fourvoyée

L'AN DERNIER le ministère soumettait à la discussion des organisations syndicales des projets de décrets sur les missions et obligations de service des personnels d'Éducation visant à remplacer ceux de 1950. UA-SNES avait considéré que ces textes grâce à quelques amendements, étaient une avancée par rapport aux statuts de 1950, ce qui avait justifié son abstention.

*Des statuts contraignants
et qui augmentent la charge de travail*

L'École Émancipée était de celles et ceux dans le SNES-FSU qui pensaient au contraire que ces textes étaient lourds de dangers et qu'il fallait voter contre. Nous avons dénoncé la stratégie du renforcement de la hiérarchie avec un super pouvoir aux chefs d'établissement qui amènerait immédiatement une obligation de tâches au-delà des tâches définies (« fléchées ») par le statut. Et nous avons mis en cause la création possible de hiérarchies intermédiaires (rôle de « manager » du professeur principal, et des coordinateurs chargés d'obliger les collègues à entrer dans les clous d'un projet d'établissement défini par le « conseil pédagogique », même s'ils y étaient opposés).

La réalité hélas, correspond à nos prévisions lorsqu'on analyse la réforme des collèges. Outre la part belle faite à l'indemnitaire, la participation à des réunions diverses et variées est prévue. Ainsi nous devons effectuer des tâches supplémentaires sans qu'elles soient intégrées dans notre service d'enseignement ou même rémunérées en heures supplémentaires comme c'était souvent le

cas jusqu'ici pour les heures de vie de classe ou les oraux blancs de langues par exemple.

C'est pourquoi l'ÉE souhaite que conformément aux mandats du SNES-FSU, le statut prévoit une définition de 18 heures de service dont deux ou trois de concertation, réunions etc., ce que le SNES oublie de rappeler.

Lutter contre le renforcement de l'autoritarisme

De plus notre liberté pédagogique est grandement mise à mal, avec un renforcement du contrôle des enseignants par les IPR, dont beaucoup considèrent qu'il y a une norme pédagogique, et qu'obéir aux nouvelles directives pédagogiques est une priorité. Cette pression est renforcée par certains chefs d'établissement qui se mêlent de pédagogie, eux qui ont abandonné la classe depuis bien longtemps et veulent imposer à tous un projet d'établissement souvent discuté que par une minorité hors des cadres officiels de représentant(e)s élu(e)s.

C'est pourquoi l'EE appelle à résister collectivement contre les abus des chefs d'établissement ou des IPR : pétitions collectives, délégation chez le chef d'établissement ou au rectorat.

9 avril tou-te-s contre l'austérité !

APRÈS LE VOTE de la loi Macron, les fédérations de la Fonction Publique appellent à une nouvelle journée de grève contre l'austérité. L'École Émancipée a pesé autant qu'elle l'a pu pour aboutir à une journée non pas d'action mais d'appel à la grève. Cette journée doit s'inscrire dans un plan d'actions continu pour revendiquer une hausse des salaires et une améliorations des conditions de travail.

Un toit c'est un droit !

DE NOMBREUSES ÉCOLES ET COLLÈGES du Rhône sont mobilisés pour défendre le droit inconditionnel au logement. La FSU et l'École Émancipée soutiennent. Le respect des lois et règlements et des engagements internationaux notamment de l'ensemble des droits fondamentaux prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1989. Un logement ou un hébergement décent, durable, à proximité de leurs lieux de vie sociale pour les élèves scolarisés et leur famille, qui

dorment actuellement dehors. L'examen de chaque situation pour l'attribution, si nécessaire, d'un titre de séjour aux parents de ces enfants scolarisés, portant la mention « vie privée et familiale » pour leur permettre l'exercice d'une activité professionnelle.

Réforme du nouveau collège = adaptation de la réforme des lycées Chatel-Peillon

OUTRE LA QUESTION DES STATUTS s'ajoute la réforme des collèges médiatisée comme LA réforme qui va lutter contre les inégalités grâce au développement de « dispositifs de soutien et d'aide » et une stratégie pédagogique de « positivation des résultats ».

C'est en fait la même réforme que celle des lycées initiée par le ministre Chatel et non modifiée par Peillon. Le SNES avait fortement combattu cette réforme en 2012 mais le combat n'a pas été poursuivi avec la même intensité sous le ministre Peillon. Le SNES parlait alors de « remise à plat » de la réforme, laquelle n'a pas été touchée alors que l'EE et d'autres demandaient son abrogation. Si l'on veut que les recettes qui n'ont pas marché au lycée (ou qui n'ont parfois donné des résultats que grâce au bénévolat des collègues), il faut continuer ainsi.

Malgré le discours sur le soutien il y a une mystification pédagogique. Si l'aide personnalisée est au même niveau que celle des lycées cela veut dire une classe entière qui fait de l'aide personnalisée pendant une heure ce qui est un oxymore.

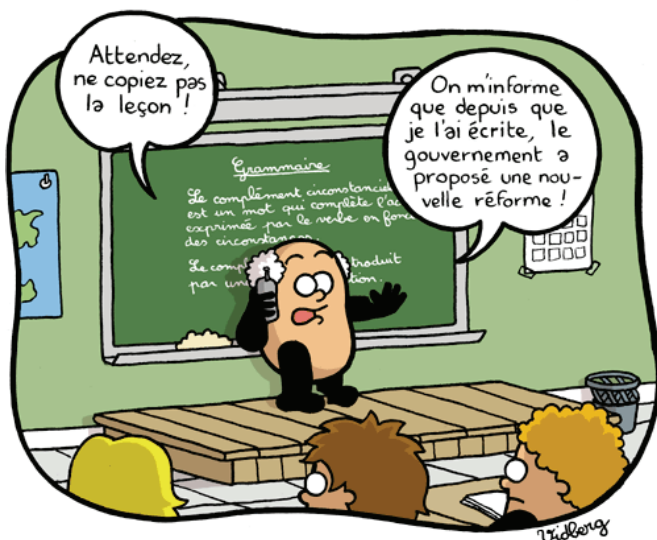
Les petits groupes sont toujours faits au détriment des heures matières car la DHG prévoit des horaires en baisse, parfois globalisés dans certaines

disciplines, avec l'introduction d'enseignements bi-disciplinaires, et en utilisant 20 % de l'horaire de façon souple déshabillant des horaires ici pour les donner ailleurs. Ce qui va générer non pas un esprit d'équipe, mais des tensions assez fortes, avec le prof « manager », sans compter le fait que, pour certains collègues, supprimer une demi heure dans une classe sur deux ou trois classes revient à avoir une classe de plus. Or plus on a de classes à gérer, et moins on a le temps de s'occuper des élèves, malgré les discours des réformateurs pédagogistes qui n'ont plus de classe.

Tout cela se fera dans le cadre de l'autonomie des établissements (20 % de la DHG), ce qui accentuera à travers les projets les collèges d'élites et les collèges pour les futurs déclassés, le classement des établissements accentuant ces phénomènes de différenciation pédagogique et sociale.

4^e manif de retraités !

ET UNE LE 3 JUIN 2014, et une deuxième le 30 septembre 2014, et une prévue le 1^{er} avril 2015 (date-souvenir des revalorisations passées) mais avancée au 17 mars pour cause d'inter-pro actifs retraités le 9 avril. Il y a de plus en de plus de difficultés à construire des mobilisations sans rien obtenir et l'arc syndical ne s'élargit pas (pas d'appel de la part de la CFDT et de l'UNSA). Et pendant ce temps, le pouvoir d'achat se dégrade, le poids de la fiscalité s'accroît, les garanties en matière de retraite s'effritent, le périmètre de la protection sociale se réduit, l'accès aux soins est contraint par les déremboursements et la hausse des coûts des complémentaires santé entre autres. Le catalogue des revendications s'allonge au vu du temps qui passe. 10% des retraités sont maintenant au-dessous du seuil de pauvreté. Le premier volet de la loi sur l'avancée de la société en âge enfin en discussion au Sénat mais « à l'économie » car les financements demeurent à la charge de la CASA (et non prise en compte par la sécurité sociale) bien insuffisante pour faire face aux besoins ; la mise en œuvre ne pourra se faire avant l'année 2016 : janvier ? juillet ? La SFR-FSU avec la CGT-retraités, UCR-FO, Solidaires-retraités appellent les retraités à manifester le 9 avril 2015 avec les actifs contre les politiques d'austérité et la défense des services publics.



Contractuels-vacataires (Lyon 2)

APRÈS SIX MOIS DE CRISE à l'université Lyon-II, les étudiants vacataires et la présidence de l'établissement ont trouvé les premières gammes d'un accord. L'université a accepté de rembourser pour l'année 2014-2015 les frais d'inscriptions que ces doctorants chargés d'enseignement ont dû payer afin d'exercer. Soit 396 euros (hors sécurité sociale) qui grevaient largement leur rémunération, s'élevant à 700 euros pour vingt et une heures de cours. Deuxième requête entendue, la création d'une commission tripartite réunissant le personnel administratif, les enseignants titulaires et vacataires permettra désormais à ces derniers de négocier leurs conditions de recrutement avec la présidence. Enfin, le non-versement des salaires depuis septembre, couplé, pour certains d'entre eux, à une absence de contrat de travail, est en passe d'être réglé. Seuls dix contrats seraient encore en cours de traitement.

Des événements de janvier 2015 à l'Éducation morale et civique (EMC)

LES ATTENTATS du 7 janvier contre les dessinateurs de *Charlie-Hebdo* et du 9 janvier contre des Juifs dans une épicerie Casher ont amené à une minute de silence dans les établissements et à la marche du 11 janvier. Le ministère a programmé une minute de silence et demandé aux enseignants de faire respecter cette minute puis, la semaine suivante de parler aux élèves ce qui a mis certains d'entre eux-elles dans l'embarras, puisqu'au lieu d'avoir une réaction collective on a isolé les enseignant-e-s seul-e-s dans leurs classes. Et certains ont été sanctionnés par le rectorat pour des propos provocateurs tout simplement parce qu'ils avaient défendu la liberté de caricaturer les religions souvent en montrant des dessins de *Charlie-Hebdo*, journal devenu soudainement un étendard de la liberté pour beaucoup de gens qui n'aimaient pas beaucoup l'impertinence de *Charlie*.

Ce fut l'occasion de voir que la laïcité et la liberté d'expression, n'étaient pas comprises ou intégrées par tous les élèves. Dans certains collèges et

lycées il y eut en effet, des réactions certes globalement très minoritaires, mais très marquées dans certains établissements de quartiers difficiles, révélant un antisémitisme rampant et une pression religieuse avec la volonté d'interdire les dessins qui selon une minorité religieuse étaient blasphématoires... Et la ministre découvrait ce que bon nombre d'enseignants connaissaient depuis le 11 septembre 2001 et qui s'est amplifié.

L'enseignement moral et civique (EMC)

C'est alors qu'est revenue l'idée d'un enseignement moral et civique qui devait se substituer à l'Éducation civique juridique et sociale enseignée pour plus de 90 % par les profs d'histoire-géographie. Rappelons cependant que les nouveaux programmes initiés sous Chatel et appliqués par Peillon avaient supprimé en seconde une grande partie de l'étude du fait religieux et des civilisations qu'elle induisait. Ainsi le judaïsme et l'histoire du peuple juif, la naissance de la chrétienté d'une religion persécutée à une religion officielle, l'islam et la civilisation musulmane, la civilisation byzantine, avaient disparu au profit d'un chapitre sur « la Chrétienté médiévale » ce qui était assez révélateur. Rappelons aussi que dans les programmes d'ECJS, ni en seconde ni en première, ni même en terminale n'étaient programmés un chapitre sur la laïcité que beaucoup d'enseignant(e)s traitaient quand même.

Le nouvel enseignement donne une impression désagréable d'absence des adultes et de leurs devoirs au profit d'une focalisation sur les règles auxquelles les élèves doivent obéir. Connaître ses droits et ceux des autres, les défendre et les revendiquer ne semble pas faire partir des attendus. Cet enseignement, tel qu'il l'est prévu, risque de tourner comme les « éducations à », même avec un ho-



raire consacré, c'est-à-dire à un supplément d'âme ou à du saupoudrage.

De plus, cet enseignement d'esprit laïque traite des valeurs comme s'il s'agissait d'un ensemble de faits ou de règles à intégrer ou à respecter comme un dogme non discuté. Or les valeurs de la laïcité politiquement et historiquement situées doivent être contextualisées et situées dans leur genèse historique, articulées avec les luttes et conquêtes auxquelles elles ont donné lieu. Affirmer que la fraternité et l'égalité sont mises à mal par des politiques autoritaires, libérales ou sécuritaires, sera-ce possible ? Pourra-t-on faire le lien entre le sentiment d'inégalité et les contrôles au faciès auquel le gouvernement refuse toujours de s'attaquer malgré les promesses de campagne ? En ignorant ce mode critique de « transmission des valeurs », le programme prend le risque du formatage. Et de l'évaluation de compétences façon socle actuel. Au fait, ça s'évalue la morale ? Avec quels critères ? Au nom de quoi ? Dans quels buts ?

Les questions de l'intérêt général (ex : expliciter l'actualité et ces questions d'intérêt général et de profit particulier, comme cela est le cas avec les services publics ou l'écologie), de la laïcité scolaire comme condition d'un enseignement libre et éclairé, du sexe ou du genre (c'est-à-dire de la place de la sexualité dans la sphère publique et de sa construction sociale et culturelle) ne sont pas sérieusement ou pas du tout traitées. La laïcité, dans le texte, c'est le renvoi presque systématique à la Charte. Or, l'actualité rappelle combien il faudra faire plus qu'une charte à l'École...

De même comment comprendre une éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République sans pratique de cette liberté dans les établissements pour les élèves aussi, à travers la liberté de réunion, y compris politiques au lycée, à travers la liberté d'informations (tracts) ; la liberté de presse à tra-

vers des journaux scolaires qui ne soient pas édulcorés des textes plus polémiques et politiques des élèves, dans les limites de la loi à savoir le refus de la calomnie et de la diffamation.



Bref, ce nouvel enseignement ne devrait pas en être un : c'est tout le corps éducatif qui, à travers ses missions quotidiennes, devrait faire comprendre, vivre et respecter la laïcité. Et aux pouvoirs publics de les y aider.

Grèce : après la victoire de Syriza, que faire ?

LE COMBAT DES GRECS EST DONC LE NÔTRE : desserrer l'étau des politiques austéritaires en France passe par la remise en cause des politiques européennes. Comment croire à la possibilité d'une politique favorable aux salaires des fonctionnaires et à l'amélioration des services publics si la pierre d'achoppement de l'édifice européen qu'est la course aux restrictions des budgets publics n'est pas ébranlée ?

Le début de l'année 2015 a été marqué par un premier acte – la victoire de Syriza – qui nous indique le curseur auquel l'affrontement avec les tenants de l'ordolibéralisme européen devra se mener pour mettre fin à la dépossession de nos droits démocratiques et sociaux. Si le gouvernement grec semble ployer sous les diktats européens et français, lui enjoignant de « redescendre sur Terre », il ne semble pas pour autant disposer à rompre, sous la menace, avec ses engagements. C'est un signe que nous devons nous interroger sur le rôle que peut avoir le mouvement social et syndical français et européen dans cette nouvelle conjoncture. Et contribuer à notre échelle à peser pour enclencher un nouveau cycle de mobilisations. Mais, alors que la crise économique et politique en Europe est profonde, « systémique » et en cela « inédite », nous ne répondrons pas à ces nouvelles questions stratégiques par la mobilisation de nos seuls repères traditionnels.

L'École émancipée est, dans la FSU, une tendance (un « courant de pensée ») qui est née en 1910 et qui a « fondé » le syndicalisme enseignant. Elle a contribué à la fondation de la FSU afin de bâtir une fédération syndicale unitaire, démocratique et pluraliste, qui s'engage avec les personnels, pour la construction d'une société réellement juste, égalitaire et solidaire.

L'École émancipée, c'est aussi une « revue syndicale et pédagogique ». Abonnez-vous ! Plus d'informations sur notre site internet national : www.ecoleemancipee.org.